



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONFERENCE SUR LES RYTHMES  
SCOLAIRES EN PARTENARIAT AVEC L'ECOLE  
DES PARENTS ET DES EDUCATEURS D'ILE-DE-  
FRANCE**

**DÉCISION N° DM-20-210  
EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté N°A-20-491 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de « l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France » représentée par Monsieur Hervé GERARD, Directeur du service formation, dont le siège social est situé au 5 impasse Bon Secours 75543 PARIS CEDEX 11, d'organiser pour le compte de la ville de Vincennes, d'une conférence portant sur les rythmes scolaires, le jeudi 5 novembre 2020 pour une dépense totale de 925 euros net de taxes (neuf cent vingt-cinq euros);

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention pour l'organisation par « l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France » d'une conférence animée en binôme portant sur les rythmes scolaires le jeudi 5 novembre 2020 pour une dépense totale de 925 euros net de taxes (neuf cent vingt-cinq euros).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la démocratie  
participative et de la santé,

***Signé***

**Josy TOP**